



Lycée Esclangon - Manosque

Les parcours en « musique »

Le lycée Esclangon de Manosque propose dès la classe de seconde différents parcours d'enseignement en musique, parallèlement à l'enseignement général. Cette filière de l'Education nationale est destinée aux élèves souhaitant bénéficier d'un enseignement musical renforcé.

Pour toute information complémentaire :

Alexandre Grangier, professeur de musique du lycée Félix Esclangon de Manosque

Téléphone : 04 92 70 54 70

alexandre.grangier@ac-aix-marseille.fr

En savoir plus

En classe de seconde

2 choix (cumulables) :

1. Enseignement D'Exploration (EDE) "Arts du son" :
1h30 par semaine
 - Techniques du son et diffusion des arts sonores ;
 - Panorama des grands courants esthétiques en occident du Moyen-âge à nos jours ;
 - Pratique du chant choral.
2. Option facultative de musique :
1h par semaine
 - Pratique instrumentale, pratique vocale, écoute et créativité autour de 3 thématiques :
 - Les rapports de la musique au texte ;
 - Les rapports de la musique à l'image ;
 - Les rapports de la musique à la société.

L'option « Art du son » se limite à la seule classe de seconde.

En classes de 1^{ère} et de terminale

2 choix (cumulables) :

1. Option facultative :
1h par semaine en 1^{ère} et en terminale
Option destinée à toutes les séries générales et technologiques.
(Coefficient 2 au baccalauréat - seuls les points au-dessus de la moyenne comptent.)
2. Série Lettres-arts spécialité musique
5h par semaine
(Coefficient 6 au baccalauréat – 3 à l'écrit et 3 à l'oral.)

Section « Exploration Art du son »

Classe de seconde

Le lycée Esclangon de Manosque propose une option musique – Exploration Art du son.

A qui s'adresse cet enseignement ?

A tout élève :

- désireux de découvrir le domaine du son (œuvres, métiers, logiciels, techniques...) ;
- souhaitant enrichir sa culture personnelle ;
- ayant une pratique instrumentale ou vocale et souhaitant un enseignement complémentaire ;
- souhaitant construire un projet de formation permettant d'éclairer ses choix d'orientation ;
- souhaitant donner une dominante culturelle et musicale à ses études ;
- qui envisage une profession dans le domaine de la musique : professeur de lycée ou de collège, disquaire, musicothérapie, technicien du son, intervenant musical, directeur artistique.

Contrairement à l'option de spécialité musique enseignée en première et en terminale, aucune connaissance spécifique n'est exigée dans cet enseignement d'exploration.

Le programme

Il s'agira d'aborder la diffusion musicale sous deux angles : esthétique et technique.

1. Sur le plan esthétique :

Un « rappel » des grandes périodes de l'histoire de l'art. Puis une approche des grands courants des musiques populaires et savantes du 20^{ème} siècle.

2. Sur le plan technique :

Les élèves ont cours dans une salle équipée pour les pratiques des musiques amplifiées où ils se familiariseront à l'usage de matériel de diffusion : batterie électronique, amplis, sono, table de mixage, parc de micros. La prise de son est un aspect important du cours.

Le professeur met en situation tous les élèves qui pratiquent un instrument autour de chansons extraites de chansons populaires et traditionnelles. Les autres élèves sont mis à contribution dans le chœur, la sonorisation, l'enregistrement.

L'emploi du temps

1 heure 30 hebdomadaire, en deux groupes de niveau de 17 élèves chacun.

Activité périphériques facultatives :

- Théâtre : préparation du spectacle concert et théâtre annuel.
- Accompagnement personnalisé : atelier de percussion et chorale.

La musique en cycle terminal

A l'issue de la classe de seconde :

- Orientation en série lettres-arts avec une spécialité musique :
 - 5 heures de cours/semaine ;
 - coefficient 6 au baccalauréat.

Il est possible de choisir en plus l'option facultative de musique.

- Orientation en série L, Es ou S avec l'option facultative musique :
 - 1 heures de cours
 - coefficient 2 au baccalauréat.

Les projets

Plusieurs concerts sont organisés dans l'année : Noël, journée portes ouvertes, printemps des lycéens.

Des rencontres avec des professionnels du spectacle sont organisées.

3 spectacles à l'opéra de Marseille, etc.

De plus en seconde, l'élève peut choisir (en plus ou sans s'inscrire en Arts du son) *l'option facultative musique* (1h/semaine) où l'enseignement est basé sur des pratiques vocales, instrumentales, écoute

et créativité autour de deux grandes thématiques : Musique savante/ musique populaire et les musiques du monde.

Pour toute information complémentaire :

Alexandre Grangier
professeur de musique
lycée Félix Esclangon, Manosque
tél : 04 92 70 54 70
alexandre.grangier@ac-aix-marseille.fr